

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 16 Quorum atteint <u>date de convocation :</u> 03/06/2025 <u>date d'affichage :</u> 03/06/2025	L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le 03 du mois de Juin à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : Madame BESSON Isabelle, Monsieur CHARVAT Patrick, Madame SAUREL Nelly, Monsieur VINCENT Bret, Monsieur GAUDENECHÉ Patrice, Madame MARION Isabelle, Monsieur MARY Claude, Madame DUC Gwendoline, Madame BARRIER Marie-Agnès <u>Absents excusés :</u> Monsieur DUC Bernard ayant donné pouvoir à Madame DUC Gwendoline Monsieur ROLIN Jérôme ayant donné pouvoir à Monsieur GAUDENECHÉ Patrice Madame JANTON Joëlle ayant donné pouvoir à Monsieur BRET Vincent Madame MATHIEU-POUGET Régine ayant donné pouvoir à Monsieur CHARVAT Patrick Madame RONGY Marie-Madeleine ayant donné pouvoir à Madame BESSON Isabelle Monsieur PAQUIEN Lionel ayant donné pouvoir à Monsieur VASSY Jean-Louis Monsieur CLET Benjamin, Monsieur RODRIGUEZ Richard <u>Absents :</u> Madame CARRERE Alexandra, <u>Secrétaire de séance :</u> Monsieur CHARVAT Patrick

DÉLIB. N° 31-2025_ OBJET : DM N°1 -MANDATEMENT DES CREANCES ETEINTES

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter une DÉCISION MODIFICATIVE : VIREMENT DE CRÉDIT, étant donné les insuffisances budgétaires à l'article 6452. Il est proposé un virement de crédit de 1445 € de l'article 6541 (Créances admises en non-valeur) pour alimenter l'article 6542 (Créances éteintes).

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
CHAPITRE ARTICLE OPÉRATION	MONTANT	CHAPITRE ARTICLE OPÉRATION	MONTANT
6541	-1 445,00 €	6542	+ 1445,00 €
TOTAUX	-1 445,00 €	TOTAUX	+ 1445,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Approuve la décision modificative n°1 comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
CHAPITRE ARTICLE OPÉRATION	MONTANT	CHAPITRE ARTICLE OPÉRATION	MONTANT
6541	-1 445,00 €	6542	+ 1445,00 €
TOTAUX	-1 445,00 €	TOTAUX	+ 1445,00 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,

Résultat du vote	
Pour	16
Abstention	
Contre	

Pour extrait certifié conforme
 A Valherbasse le 03 Juin 2025

Le Maire Jean-Louis VASSY

